

ment beaucoup plus considérable et qu'on passe à 5 mille personnes environ, eut lieu de nouveau auprès du café du Parc et se porta devant le château du roi. C'étaient-ils plus tumultueux; on insultait les troupes et sur leur lancée des pierres, mais quelques charges de cavalerie suffirent pour dissiper les perturbations. Une seule décharge de mousqueterie fut faite par un piste de huit hommes; 6 ou 7 personnes furent blessées, et une tuée. La nuit fut assez calme, mais il continua tout à régner une certaine effervescence. Le lendemain, 15, les rassemblements prirent une autre direction et se formèrent autour de la demeure du prince royal; mais cette fois, presque toutes les troupes, animées d'ailleurs du meilleur esprit, avaient été en partie relâchées. Des bourgeois en éclairs, sans armes, s'efforçaient de disperser les groupes et d'assurer le maintien de l'ordre. Un fait à signaler, c'est que, dès le premier moment, la bourgeoisie s'était séparée des perturbateurs. Il en a été même des étudiants des écoles, qui ont offert leurs services au gouvernement pour travailler au maintien de l'ordre. La journée du 16 fut assez tranquille, et le 17, la ville était rentrée dans son état habituel. Ainsi, les désordres qui ont eu lieu à Berlin, n'ont aucune espèce d'importance, et n'ont servi qu'à mieux constater le bon esprit de la population. Il paraît donc que la réunion des états, d'abord fixée au 27 avril, aura lieu le 2<sup>e</sup> mi-mai.

Le Roi avait devancé les vœux de son peuple en recevant la députation de Breslau et celle de Berlin et en publiant un décret qui annonce la réunion prochaine d'une chambre d'état centrale pour toutes les provinces de l'Allemagne.

On dit que des troubles graves ont eu lieu à Munich et à Francfort, et qu'en y ayant arboré le pavillon tricolore de l'Allemagne dont les couleurs sont le noir, le rouge et le jaune.

Les nouvelles de Paris ont une certaine gravité:

Des rassemblements menaçants se sont portés devant la demeure de M. J. Lefèvre et de Rothschild et ont commis quelques dérives. La police est intervenue et des arrestations sont en lieu. La crise financière prend des proportions effrayantes. Plusieurs maisons de banque de Paris ont suspendu leurs paiements; on cite notamment celle de M. Baudouin. Le 5 0<sup>e</sup> est tombé à 66 et le 3 0<sup>e</sup> à 45.

Dans notre dernier numéro, nous avons annoncé que nous publierions le Statut Royal promulgué par le Roi Charles-Albert. Nous donnons aujourd'hui ce document que nous avons traduit de la *Gazzetta Pubblica* du 5 mars:

#### STATUT ROYAL.

ART. 1<sup>er</sup>. La religion catholique, apostolique et romaine, est la seule religion de l'Etat.

Tous autres cultes maintenant existants, sont tolérés, mais non officiels.

L'Etat est tenu, par un gouvernement monarchique et représentatif.

Le trône est hereditaire, sous la loi solique.

3. Le pouvoir législatif sera collectivement exercé par le roi et deux chambres; le sénat et la chambre des députés.

4. Le personnel du roi est sacré et inviolable.

5. Au roi sont apportées le pouvoir exécutif, il est le chef suprême de l'Etat; il commande toutes les forces de terre et de mer, déclare la guerre, fait les traités de paix, paix, et de paix, ainsi, en vertu de la volonté de la chambre d'état, il établit la loi dans la chambre, et il établit les ordonnances de l'Etat, le parlement, et en y joignant les communications opportunes. Les traités qui seraient conclus avec les finances, ou aurait pour objet de modifier la situation territoriale de l'Etat, d'accord d'elles qu'il soit obtenu l'assentiment des deux chambres.

6. Le roi nomme à toutes les charges de l'Etat; il fait les décrets et les règlements nécessaires pour l'exécution des lois.

7. Le roi sait sanctionne les lois et les promulgues.

8. Le roi peut faire établir et commander les peines.

9. Le roi reconnaît chaque année les deux chambres; il peut en proroger les sessions, et dissoudre la chambre des députés; dans ce dernier cas, il en convoque une autre dans le terme de deux mois.

10. La proposition des lois appartient au roi et chacune des deux chambres. Cependant toute loi d'impôt, et de tributs, ou l'appropriation des bilans et des comptes de l'Etat, sera présentée d'abord à la chambre des députés.

11. Le roi est majeur à l'âge de dix ans au moins.

12. Durant la minorité du roi, le prince son plus proche parent, dans l'ordre de succession au trône, sera régente du royaume s'il vingt-un ans.

13. Si, à cause de la minorité du prince appartenant à la ligne régente, il devient nécessaire d'adopter un régime temporaire, le régent qui sera entré en exercice, en conservera les pouvoirs jusqu'à la majorité du roi.

14. A défaut de parents mûrs, la régence appartient à la régente-mère.

15. Défense de reine-mère, les chambres consenseront dans le délai de dix jours par les ministres, nommément le régent.

16. Les dispositions précédentes concernant la régence, sont applicables dans le cas où le roi mourra sans être atteint de l'impossibilité physique de régner.

17. Si l'heure présumptive du trône a dépassé huit ans accomplis, il sera alors de plein droit régent.

18. La cause même est tutrice du roi jusqu'à ce qu'il ait acquis l'âge de 7 ans; la tutelle passe alors

18. Les droits concernant le pouvoir civil en matière bénieiciale ou relatif à l'exécution des provisions de toute nature provenant de l'extinction, seront exercés par le roi.

19. La nomination de la Couronne est conservée.

20. L'ordre actuel, d'après la moyenne des deux assemblées était:

— L'an prochain à avoir la jouvence des palais royaux, des maisons de plaisir, des jardins et dépendances et militistimoniales de tous les lieux appartenant à la Couronne, et dont il sera fait l'aventure à la dilégance d'un ministre.

— L'an prochain à avoir la jouvence des palais royaux, des maisons de plaisir, des jardins et dépendances et militistimoniales de tous les lieux appartenant à la Couronne, et dont il sera fait l'aventure à la dilégance d'un ministre.

— L'an prochain à avoir la jouvence des palais royaux, des maisons de plaisir, des jardins et dépendances et militistimoniales de tous les lieux appartenant à la Couronne, et dont il sera fait l'aventure à la dilégance d'un ministre.

— L'an prochain à avoir la jouvence des palais royaux, des maisons de plaisir, des jardins et dépendances et militistimoniales de tous les lieux appartenant à la Couronne, et dont il sera fait l'aventure à la dilégance d'un ministre.

— L'an prochain à avoir la jouvence des palais royaux, des maisons de plaisir, des jardins et dépendances et militistimoniales de tous les lieux appartenant à la Couronne, et dont il sera fait l'aventure à la dilégance d'un ministre.

— L'an prochain à avoir la jouvence des palais royaux, des maisons de plaisir, des jardins et dépendances et militistimoniales de tous les lieux appartenant à la Couronne, et dont il sera fait l'aventure à la dilégance d'un ministre.

— L'an prochain à avoir la jouvence des palais royaux, des maisons de plaisir, des jardins et dépendances et militistimoniales de tous les lieux appartenant à la Couronne, et dont il sera fait l'aventure à la dilégance d'un ministre.

— L'an prochain à avoir la jouvence des palais royaux, des maisons de plaisir, des jardins et dépendances et militistimoniales de tous les lieux appartenant à la Couronne, et dont il sera fait l'aventure à la dilégance d'un ministre.

— L'an prochain à avoir la jouvence des palais royaux, des maisons de plaisir, des jardins et dépendances et militistimoniales de tous les lieux appartenant à la Couronne, et dont il sera fait l'aventure à la dilégance d'un ministre.

— L'an prochain à avoir la jouvence des palais royaux, des maisons de plaisir, des jardins et dépendances et militistimoniales de tous les lieux appartenant à la Couronne, et dont il sera fait l'aventure à la dilégance d'un ministre.

— L'an prochain à avoir la jouvence des palais royaux, des maisons de plaisir, des jardins et dépendances et militistimoniales de tous les lieux appartenant à la Couronne, et dont il sera fait l'aventure à la dilégance d'un ministre.

— L'an prochain à avoir la jouvence des palais royaux, des maisons de plaisir, des jardins et dépendances et militistimoniales de tous les lieux appartenant à la Couronne, et dont il sera fait l'aventure à la dilégance d'un ministre.

— L'an prochain à avoir la jouvence des palais royaux, des maisons de plaisir, des jardins et dépendances et militistimoniales de tous les lieux appartenant à la Couronne, et dont il sera fait l'aventure à la dilégance d'un ministre.

— L'an prochain à avoir la jouvence des palais royaux, des maisons de plaisir, des jardins et dépendances et militistimoniales de tous les lieux appartenant à la Couronne, et dont il sera fait l'aventure à la dilégance d'un ministre.

— L'an prochain à avoir la jouvence des palais royaux, des maisons de plaisir, des jardins et dépendances et militistimoniales de tous les lieux appartenant à la Couronne, et dont il sera fait l'aventure à la dilégance d'un ministre.

— L'an prochain à avoir la jouvence des palais royaux, des maisons de plaisir, des jardins et dépendances et militistimoniales de tous les lieux appartenant à la Couronne, et dont il sera fait l'aventure à la dilégance d'un ministre.

— L'an prochain à avoir la jouvence des palais royaux, des maisons de plaisir, des jardins et dépendances et militistimoniales de tous les lieux appartenant à la Couronne, et dont il sera fait l'aventure à la dilégance d'un ministre.

— L'an prochain à avoir la jouvence des palais royaux, des maisons de plaisir, des jardins et dépendances et militistimoniales de tous les lieux appartenant à la Couronne, et dont il sera fait l'aventure à la dilégance d'un ministre.

— L'an prochain à avoir la jouvence des palais royaux, des maisons de plaisir, des jardins et dépendances et militistimoniales de tous les lieux appartenant à la Couronne, et dont il sera fait l'aventure à la dilégance d'un ministre.

— L'an prochain à avoir la jouvence des palais royaux, des maisons de plaisir, des jardins et dépendances et militistimoniales de tous les lieux appartenant à la Couronne, et dont il sera fait l'aventure à la dilégance d'un ministre.

— L'an prochain à avoir la jouvence des palais royaux, des maisons de plaisir, des jardins et dépendances et militistimoniales de tous les lieux appartenant à la Couronne, et dont il sera fait l'aventure à la dilégance d'un ministre.

— L'an prochain à avoir la jouvence des palais royaux, des maisons de plaisir, des jardins et dépendances et militistimoniales de tous les lieux appartenant à la Couronne, et dont il sera fait l'aventure à la dilégance d'un ministre.

— L'an prochain à avoir la jouvence des palais royaux, des maisons de plaisir, des jardins et dépendances et militistimoniales de tous les lieux appartenant à la Couronne, et dont il sera fait l'aventure à la dilégance d'un ministre.

— L'an prochain à avoir la jouvence des palais royaux, des maisons de plaisir, des jardins et dépendances et militistimoniales de tous les lieux appartenant à la Couronne, et dont il sera fait l'aventure à la dilégance d'un ministre.

— L'an prochain à avoir la jouvence des palais royaux, des maisons de plaisir, des jardins et dépendances et militistimoniales de tous les lieux appartenant à la Couronne, et dont il sera fait l'aventure à la dilégance d'un ministre.

— L'an prochain à avoir la jouvence des palais royaux, des maisons de plaisir, des jardins et dépendances et militistimoniales de tous les lieux appartenant à la Couronne, et dont il sera fait l'aventure à la dilégance d'un ministre.

— L'an prochain à avoir la jouvence des palais royaux, des maisons de plaisir, des jardins et dépendances et militistimoniales de tous les lieux appartenant à la Couronne, et dont il sera fait l'aventure à la dilégance d'un ministre.

— L'an prochain à avoir la jouvence des palais royaux, des maisons de plaisir, des jardins et dépendances et militistimoniales de tous les lieux appartenant à la Couronne, et dont il sera fait l'aventure à la dilégance d'un ministre.

— L'an prochain à avoir la jouvence des palais royaux, des maisons de plaisir, des jardins et dépendances et militistimoniales de tous les lieux appartenant à la Couronne, et dont il sera fait l'aventure à la dilégance d'un ministre.

— L'an prochain à avoir la jouvence des palais royaux, des maisons de plaisir, des jardins et dépendances et militistimoniales de tous les lieux appartenant à la Couronne, et dont il sera fait l'aventure à la dilégance d'un ministre.

— L'an prochain à avoir la jouvence des palais royaux, des maisons de plaisir, des jardins et dépendances et militistimoniales de tous les lieux appartenant à la Couronne, et dont il sera fait l'aventure à la dilégance d'un ministre.

— L'an prochain à avoir la jouvence des palais royaux, des maisons de plaisir, des jardins et dépendances et militistimoniales de tous les lieux appartenant à la Couronne, et dont il sera fait l'aventure à la dilégance d'un ministre.

— L'an prochain à avoir la jouvence des palais royaux, des maisons de plaisir, des jardins et dépendances et militistimoniales de tous les lieux appartenant à la Couronne, et dont il sera fait l'aventure à la dilégance d'un ministre.

— L'an prochain à avoir la jouvence des palais royaux, des maisons de plaisir, des jardins et dépendances et militistimoniales de tous les lieux appartenant à la Couronne, et dont il sera fait l'aventure à la dilégance d'un ministre.

— L'an prochain à avoir la jouvence des palais royaux, des maisons de plaisir, des jardins et dépendances et militistimoniales de tous les lieux appartenant à la Couronne, et dont il sera fait l'aventure à la dilégance d'un ministre.

— L'an prochain à avoir la jouvence des palais royaux, des maisons de plaisir, des jardins et dépendances et militistimoniales de tous les lieux appartenant à la Couronne, et dont il sera fait l'aventure à la dilégance d'un ministre.

— L'an prochain à avoir la jouvence des palais royaux, des maisons de plaisir, des jardins et dépendances et militistimoniales de tous les lieux appartenant à la Couronne, et dont il sera fait l'aventure à la dilégance d'un ministre.

— L'an prochain à avoir la jouvence des palais royaux, des maisons de plaisir, des jardins et dépendances et militistimoniales de tous les lieux appartenant à la Couronne, et dont il sera fait l'aventure à la dilégance d'un ministre.

— L'an prochain à avoir la jouvence des palais royaux, des maisons de plaisir, des jardins et dépendances et militistimoniales de tous les lieux appartenant à la Couronne, et dont il sera fait l'aventure à la dilégance d'un ministre.

— L'an prochain à avoir la jouvence des palais royaux, des maisons de plaisir, des jardins et dépendances et militistimoniales de tous les lieux appartenant à la Couronne, et dont il sera fait l'aventure à la dilégance d'un ministre.

— L'an prochain à avoir la jouvence des palais royaux, des maisons de plaisir, des jardins et dépendances et militistimoniales de tous les lieux appartenant à la Couronne, et dont il sera fait l'aventure à la dilégance d'un ministre.

— L'an prochain à avoir la jouvence des palais royaux, des maisons de plaisir, des jardins et dépendances et militistimoniales de tous les lieux appartenant à la Couronne, et dont il sera fait l'aventure à la dilégance d'un ministre.

— L'an prochain à avoir la jouvence des palais royaux, des maisons de plaisir, des jardins et dépendances et militistimoniales de tous les lieux appartenant à la Couronne, et dont il sera fait l'aventure à la dilégance d'un ministre.

— L'an prochain à avoir la jouvence des palais royaux, des maisons de plaisir, des jardins et dépendances et militistimoniales de tous les lieux appartenant à la Couronne, et dont il sera fait l'aventure à la dilégance d'un ministre.

— L'an prochain à avoir la jouvence des palais royaux, des maisons de plaisir, des jardins et dépendances et militistimoniales de tous les lieux appartenant à la Couronne, et dont il sera fait l'aventure à la dilégance d'un ministre.

— L'an prochain à avoir la jouvence des palais royaux, des maisons de plaisir, des jardins et dépendances et militistimoniales de tous les lieux appartenant à la Couronne, et dont il sera fait l'aventure à la dilégance d'un ministre.

— L'an prochain à avoir la jouvence des palais royaux, des maisons de plaisir, des jardins et dépendances et militistimoniales de tous les lieux appartenant à la Couronne, et dont il sera fait l'aventure à la dilégance d'un ministre.

— L'an prochain à avoir la jouvence des palais royaux, des maisons de plaisir, des jardins et dépendances et militistimoniales de tous les lieux appartenant à la Couronne, et dont il sera fait l'aventure à la dilégance d'un ministre.

— L'an prochain à avoir la jouvence des palais royaux, des maisons de plaisir, des jardins et dépendances et militistimoniales de tous les lieux appartenant à la Couronne, et dont il sera fait l'aventure à la dilégance d'un ministre.

— L'an prochain à avoir la jouvence des palais royaux, des maisons de plaisir, des jardins et dépendances et militistimoniales de tous les lieux appartenant à la Couronne, et dont il sera fait l'aventure à la dilégance d'un ministre.

— L'an prochain à avoir la jouvence des palais royaux, des maisons de plaisir, des jardins et dépendances et militistimoniales de tous les lieux appartenant à la Couronne, et dont il sera fait l'aventure à la dilégance d'un ministre.

— L'an prochain à avoir la jouvence des palais royaux, des maisons de plaisir, des jardins et dépendances et militistimoniales de tous les lieux appartenant à la Couronne, et dont il sera fait l'aventure à la dilégance d'un ministre.

— L'an prochain à avoir la jouvence des palais royaux, des maisons de plaisir, des jardins et dépendances et militistimoniales de tous les lieux appartenant à la Couronne, et dont il sera fait l'aventure à la dilégance d'un ministre.

— L'an prochain à avoir la jouvence des palais royaux, des maisons de plaisir, des jardins et dépendances et militistimoniales de tous les lieux appartenant à la Couronne, et dont il sera fait l'aventure à la dilégance d'un ministre.

— L'an prochain à avoir la jouvence des palais royaux, des maisons de plaisir, des jardins et dépendances et militistimoniales de tous les lieux appartenant à la Couronne, et dont il sera fait l'aventure à la dilégance d'un ministre.

— L'an prochain à avoir la jouvence des palais royaux, des maisons de plaisir, des jardins et dépendances et militistimoniales de tous les lieux appartenant à la Couronne, et dont il sera fait l'aventure à la dilégance d'un ministre.

— L'an prochain à avoir la jouvence des palais royaux, des maisons de plaisir, des jardins et dépendances et militistimoniales de tous les lieux appartenant à la Couronne, et dont il sera fait l'aventure à la dilégance d'un ministre.

— L'an prochain à avoir la jouvence des palais royaux, des maisons de plaisir, des jardins et dépendances et militistimoniales de tous les lieux appartenant à la Couronne, et dont il sera fait l'aventure à la dilégance d'un ministre.

— L'an prochain à avoir la jouvence des palais royaux, des maisons de plaisir, des jardins et dépendances et militistimoniales de tous les lieux appartenant à la Couronne, et dont il sera fait l'aventure à la dilégance d'un ministre.

— L'an prochain à avoir la jouvence des palais royaux, des maisons de plaisir, des jardins et dépendances et militistimoniales de tous les lieux appartenant à la Couronne, et dont il sera fait l'aventure à la dilégance d'un ministre.

— L'an prochain à avoir la jouvence des palais royaux, des maisons de plaisir, des jardins et dépendances et militistimoniales de tous les lieux appartenant à la Couronne, et dont il sera fait l'aventure à la dilégance d'un ministre.

— L'an prochain à avoir la jouvence des palais royaux, des maisons de plaisir, des jardins et dépendances et militistimoniales de tous les lieux appartenant à la Couronne, et dont il sera fait l'aventure à la dilégance d'un ministre.

— L'an prochain à avoir la jouvence des palais royaux, des maisons de plaisir, des jardins et dépendances et militistimoniales de tous les lieux appartenant à la Couronne, et dont il sera fait l'aventure à la dilégance d'un ministre.

— L'an prochain à avoir la jouvence des palais royaux, des maisons de plaisir, des jardins et dépendances et militistimoniales de tous les lieux appartenant à la Couronne, et dont il sera fait l'aventure à la dilégance d'un ministre.

— L'an prochain à avoir la jouvence des palais royaux, des maisons de plaisir, des jardins et dépendances et militistimoniales de tous les lieux appartenant à la Couronne, et dont il sera fait l'aventure à la dilégance d'un ministre.

— L'an prochain à avoir la jouvence des palais royaux, des maisons de plaisir, des jardins et dépendances et militistimoniales de tous les lieux appartenant à la Couronne, et dont il sera fait l'aventure à la dilégance d'un ministre.

— L'an prochain à avoir la jouvence des palais royaux, des maisons de plaisir, des jardins et dépendances et militistimoniales de tous les lieux appartenant à la Couronne, et dont il sera fait l'aventure à la dilégance d'un ministre.

— L'an prochain à avoir la jouvence des palais royaux, des maisons de plaisir, des jardins et dépendances et militistimoniales de tous les lieux appartenant à la Couronne, et dont il sera fait l'aventure à la dilégance d'un ministre.

— L'an prochain à avoir la jouvence des palais royaux, des maisons de plaisir, des jardins et dépendances et militistimoniales de tous les lieux appartenant à la Couronne, et dont il sera fait l'aventure à la dilégance d'un ministre.

— L'an prochain à avoir la jouvence des palais royaux, des maisons de plaisir, des jardins et dépendances et militistimoniales de tous les lieux appartenant à la Couronne, et dont il sera fait l'aventure à la dilégance d'un ministre.

— L'an prochain à avoir la jouvence des palais royaux, des maisons de plaisir, des jardins et dépendances et militistimoniales de tous les lieux appartenant à la Couronne, et dont il sera fait l'aventure à la dilégance d'un ministre.

— L'an prochain à avoir la jouvence des palais royaux, des maisons de plaisir, des jardins et dépendances et militistimoniales de tous les lieux appartenant à la Couronne, et dont il sera fait l'aventure à la dilégance d'un ministre.

— L'an prochain à avoir la jouvence des palais royaux, des maisons de plaisir, des jardins et dépendances et militistimoniales de tous les lieux appartenant à la Couronne, et dont il sera fait l'aventure à la dilégance d'un ministre.

— L'an prochain à avoir la jouvence des palais royaux, des maisons de plaisir, des jardins et dépendances et militistimoniales de tous les lieux appartenant à la Couronne, et dont il sera fait l'aventure à la dilégance d'un ministre.

— L'an prochain à avoir la jouvence des palais royaux, des maisons de plaisir, des jardins et dépendances et militistimoniales de tous les lieux appartenant à la Couronne, et dont il sera fait l'aventure à la dilégance d'un ministre.

— L'an prochain à avoir la jouvence des palais royaux, des maisons de plaisir, des jardins et dépendances et militistimoniales de tous les lieux appartenant à la Couronne, et dont il sera fait l'aventure à la dilégance d'un ministre.

— L'an prochain à avoir la jouvence des palais royaux, des maisons de plaisir, des jardins et dépendances et militistimoniales de tous les lieux appartenant à la Couronne, et dont il sera fait l'aventure à la dilégance d'un ministre.

— L'an prochain à avoir la jouvence des palais royaux, des maisons de plaisir, des jardins et dépendances et militistimoniales de tous les lieux appartenant à la Couronne, et dont il sera fait l'aventure à la dilégance d'un ministre.

— L'an prochain à avoir la jouvence des palais royaux, des maisons de plaisir, des jardins et dépendances et militistimoniales de tous les lieux appartenant à la Couronne, et dont il sera fait l'aventure à la dilégance d'un ministre.

— L'an prochain à avoir la jouvence des palais royaux, des maisons de plaisir, des jardins et dépendances et militistimoniales de tous les lieux appartenant à la Couronne, et dont il sera fait l'aventure à la dilégance d'un ministre.

— L'an prochain à avoir la jouvence des palais royaux, des maisons de plaisir, des jardins et dépendances et militistimoniales de tous les lieux appartenant à la Couronne, et dont il sera fait l'aventure à la dilégance d'un ministre.

— L'an prochain à avoir la jouvence des palais royaux, des maisons de plaisir, des jardins et dépendances et militistimoniales de tous les lieux appartenant à la Couronne, et dont il sera fait l'aventure à la dilégance d'un ministre.

— L'an prochain à avoir la jouvence des palais royaux, des maisons de plaisir, des jardins et dépendances et militistimoniales de tous les lieux appartenant à la Couronne, et dont il sera fait l'aventure à la dilégance d'un ministre.

— L'an prochain à avoir la jouvence des palais royaux, des maisons de plaisir, des jardins et dépendances et militistimoniales de tous les lieux appartenant à la Couronne, et dont il sera fait l'aventure à la dilégance d'un ministre.

— L'an prochain à avoir la jouvence des palais royaux, des maisons de plaisir, des jardins et dépendances et militistimoniales de tous les lieux appartenant à la Couronne, et dont il sera fait l'aventure à la dilégance d'un ministre.

— L'an prochain à avoir la jouvence des palais royaux, des maisons de plaisir, des jardins et dépendances et militistimoniales de tous les lieux appartenant à la Couronne, et dont il sera fait l'aventure à la dilégance d'un ministre.

— L'an prochain à avoir la jouvence des palais royaux, des maisons de plaisir, des jardins et dépendances et militistimoniales de tous les lieux appartenant à la Couronne, et dont il sera fait l'aventure à la dilégance d'un ministre.

— L'an prochain à avoir la jouvence des palais royaux, des maisons de plaisir, des jardins et dépendances et militistimoniales de tous les lieux appartenant à la Couronne, et dont il sera fait l'aventure à la dilégance d'un ministre.

— L'an prochain à avoir la jouvence des palais royaux, des maisons de plaisir, des jardins et dépendances et militistimoniales de tous les lieux appartenant à la Couronne, et dont il sera fait l'aventure à la dilégance d'un ministre.

— L'an prochain à avoir la jouvence des palais royaux, des maisons de plaisir, des jardins et dépendances et militistimoniales de tous les lieux appartenant à la Couronne, et dont il sera fait l'aventure à la dilégance d'un ministre.

— L'an prochain à avoir la jouvence des palais royaux, des maisons de plaisir, des jardins et dépendances et militistimoniales de tous les lieux appartenant à la Couronne, et dont il sera fait l'aventure à la dilégance d'un ministre.

— L'an prochain à avoir la jouvence des palais royaux, des maisons de plaisir, des jardins et dépendances et militistimoniales de tous les lieux appartenant à la Couronne, et dont il sera fait l'aventure à la dilégance d'un ministre.

— L'an prochain à avoir la jouvence des palais royaux, des maisons de plaisir, des jardins et dépendances et militistimoniales de tous les lieux appartenant à la Couronne, et dont il sera fait l'aventure à la dilégance d'un ministre.

— L'an prochain à avoir la jouvence des palais royaux, des maisons de plaisir, des jardins et dépendances et militistimoniales de tous les lieux appartenant à la Couronne, et dont il sera fait l'aventure à la dilégance d'un ministre.</